



Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association *Le Club des Illustres*

Le vendredi 11 octobre 2019 - 17h30 à 20h
Annexe de l'école Spéos, 5, rue Bouvier, 75011 Paris, France

Étaient présents :

MAHÉ Pierre- Yves, Maison Niepce
BRULEY Jean-Louis, Maison Niepce
BOURASSEAU Jean-François, Maison natale de Clemenceau, Maison natale de De Lattre
GIROUX Sylvie, Château de Valençay
LOISON Frédéric, Château de Valençay
ALLOY Jean, webmaster Club des illustres
ALLOY Théo
RONDIN Madeleine, Maison Camille & Paul Claudel
RIVIÈRE Anne, Maison Camille & Paul Claudel
GENGEMBRE Dominique, Atelier et Maison de Renoir
MARTIN Georges, Maison Ravier Morestel
XIMENES Émilie, Maison Mac Orlan
LENTIGNAC Lise, musée Clemenceau Paris
TOURNEUX Alain, Président de la fédération nationale des écrivains et des patrimoines littéraires
LABREURE David, Maison d'Auguste Comte
VIROLE Agnès, Maison natale de Debussy
DE THORE Sylviane, château de Denainvilliers
RASKIN Michel, maison atelier Daubigny
MARCHETTI Marco, Adjoint au chef du département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture
DOUCET Laurent, Maison André Breton
HEDENGREN Léopold, Château de Vaux-sur-Seine

Ordre du jour :

1. Présentation du Club
2. Présentation des statuts
3. Rapport financier
4. Projet de budget 2019-2020
5. Partage des responsabilités et boîte à idées
6. Découverte de deux prestataires de service
 - objets dérivés sur mesure
 - spectacle enfant sur mesure
7. Présentation des outils informatiques
8. Le ministère de la Culture et le label « Maisons des Illustres »
9. Mise au vote du rapport financier et rapport moral
10. Prochaine assemblée générale

1. Présentation du Club des Illustres

Pierre-Yves Mahé, directeur de l'école de Photographie Spéos et de la Maison Nicéphore Niépce et Jean-François Bourasseau, secrétaire général du musée national Clemenceau-de Lattre, rappellent leur première rencontre au château de Compiègne, le 3 avril 2014 (première rencontre nationale des Maisons des Illustres). Devant la diversité des statuts, des propriétaires, et face à l'éclatement géographique des Maisons des Illustres, ils décident de proposer une plate-forme d'échanges pour aider les membres, c'est à dire les professionnels en charges des sites labellisés, en favorisant l'entraide, la diffusion des événements et la communication entre les gestionnaires des Maisons.

En juillet 2015, une première mise en place d'un site web par un community manager est financée, mais des soucis techniques et de suivi mettent en stand-by le Club. Au même moment, chacun d'eux ont eu à faire face à des activités professionnelles – intenses et imprévues – qui laissèrent peu de temps au lancement du Club.

Sous les conseils du ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Département de la politique des publics, le Club doit fonctionner sous la forme d'une association loi 1901 afin de pouvoir demander une subvention du ministère, après un an d'existence.

Le 20 septembre 2017, l'association « Le Club des Illustres » est constituée et est annoncée au journal officiel le 23 septembre 2017 (identification R.N.A : W851002762. N° de parution 20170038. N° de l'annonce 1695).

Objet : mettre en œuvre tout moyen et toute action pour mettre en contact les Maisons labellisées Maisons des Illustres, favoriser les échanges entre elles afin de créer et concrétiser un réseau professionnel, promouvoir et faire connaître au plus grand nombre les Maisons des Illustres et leurs activités ; organiser toute action susceptible de développer et d'augmenter la visibilité et la connaissance du réseau des Maisons des Illustres auprès du grand public, concourir à la mise en valeur du patrimoine culturel français, la diffusion de la culture et des connaissances scientifiques françaises.

Le 19 février 2019, l'association accepte les propositions de devis de la société Priam Media (ALLOY S.A.R.L) 12 avenue de l'archipel à Nantes :

- création d'un site Internet, mise en place d'une plateforme site web pour la promotion des Maisons des Illustres labellisées par le ministère de la Culture : <https://illustres.fr/>
- installation d'un compte MailChimp Club des Illustres / création d'une newsletter type / premier envoi,
- création d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/clubdesillustres>
- création d'un compte Twitter : <https://twitter.com/ClubIllustres>

L'école de photographie Spéos/Maison Niépce avance les fonds nécessaires à la création des outils informatiques.

Le 12 mars 2019, le département de la politique des publics, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture, donne son accord de principe pour une subvention au Club.

Le 28 mai 2019, le département de la politique des publics présente la demande de subvention au bureau de la qualité comptable.

Une subvention de 6 000 € est versée sur le compte de l'association le 26 juin 2019.

2. Présentation des statuts

Jean-François Bourasseau vérifie que les membres présents ont bien pris connaissance des statuts, envoyés avec l'invitation à l'Assemblée Générale et distribués à chacun lors de l'AG.
Les membres présents avaient pris connaissance des statuts.

Focus sur les articles :

Article 2 : objet. Tout est clair et accepté à l'unanimité.

Article 3 : Siège social. Tous les membres présents comprennent le côté « pratique » du choix.

Article 5 : cotisation. Rappel du principe : **adhésion gratuite au Club, participation financière si adhésion à un projet**. Il semble que les membres du Club présents trouvent « naturel » que le Club institue une adhésion.

Premier débat ouvert lors de cette première assemblée :

Devons-nous mettre en place une cotisation, à quelle hauteur, égale pour toutes les Maisons ?

Devons-nous mettre en place le principe de participation à un projet, égale pour toutes les Maisons, à hauteur des possibilités financières des Maisons ?

À décider par la suite.

Article 5 : membres de droit. Tous les membres présents adhèrent à l'idée d'ouverture aux représentants : ministère de la Culture, DRAC, Fédération nationale des Maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires, Maisons des Pères de l'Europe, ICOM.

3. Rapport financier

Crédit Mutuel CCM du Pays de Pareds

solde nul au 7 novembre 2017

prime du Crédit Mutuel pour financer la publication de la création de l'association au JO : 44,00 €

souscription des parts sociales : - 15 €

solde créditeur au 30.11.2017 : + 29 00 €

solde créditeur au 31.01.2018 : + 25,26 €

(frais de gestion mensuelle : - 3,83 €)

solde débiteur au 28.09.2018 : - 4,84 €

rétro-facture de l'agence (geste commercial) : + 3,83 € + 3,74 € + 3,74 €

solde créditeur au 31.10.2018 : + 2.64 €

solde débiteur au 1.1.209 : - 5,02 €

rétro-facture de l'agence (geste commercial) : + 3,83 € + 3,83 €

solde créditeur au 28.02.209 : 2,19 €

virement JFB au 30.03.2019 : 10,00 €

solde créditeur au 30.04.2019 : 12,64 €

Virement DGFIP SCBCM CULTURE au 28.06.2019 : + 6 000 €

Solde au 30.09.2019 : 6001,11 €

Somme avancée par Spéos/Maison Niépce pour le financement des outils informatiques : 4 644 € (TTC)

- création d'un site Internet pour la promotion des Maisons des Illustres labellisées par le ministère de la Culture : 4 032,00 € TTC

- installation d'un compte MailChimp Club des Illustres /création d'une newsletter type /premier envoi : 612,00 € TTC

4. Projet de budget 2019-2020

Financement du webmaster pour le suivi des outils informatiques du Club.

Selon les opérations et le nombre de messages à publier : de 6 000 € à 10 000 €

Demande de subvention au ministère de la Culture : 6 000 €

Demande de participation aux Maisons des Illustres, selon la somme octroyée par le ministère de la Culture.

5. Partage des responsabilités et boîte à idées

La priorité : inciter les Maisons amies à s'inscrire en nombre avec une adresse générique de la Maison et des adresses nominatives pour fiabiliser les listes de contacts.

Se connaître pour mettre en place le réseau des professionnels et pouvoir échanger.

Question de représentant d'une Maison : quelle est l'articulation entre le ministère de la Culture et le Club concernant les publications des Maisons des Illustres ?

Réponse de Marco Marchetti, Adjoint au chef du département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture :

- En 2015, la DRAC de l'Ile de France (territoire ayant le plus de Maisons des Illustres) publie un guide des Maisons des Illustres.

- En 2016, la Normandie publie un guide des Maisons des Illustres.

- En 2017, le département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture publie le 1^{er} guide national des Maisons des Illustres quand le nombre des Maisons atteint 200 Maisons (Édition du Patrimoine Centre des Monuments Nationaux). Une page est consacrée au Club.

- En 2018, réédition et mise à jour du guide national. Une page est à nouveau consacrée au Club.

- En 2018, le guide des Maisons des Illustres de l'Ile de France est traduit en anglais, espagnol, japonais, chinois. Une version en allemand est prévue.

- En 2020, une mise à jour du guide national des Maisons des Illustres est programmée.

Le Club sera complémentaire à ces diffusions de guide papier et va relayer les nouvelles informations directement transmises par le site du ministère de la Culture.

Les informations qui étaient à présent envoyées à Marco Marchetti et au ministère de la Culture devront dorénavant être envoyées directement au Club des Illustres par email à l'adresse contact@illustres.fr

6. Découverte de deux prestataires de service

Objets dérivés sur mesure par Jean-François de Bénazé, Artisanet.

La Maison Niépce a présenté son objet unique vendu en boutique : une reproduction du premier appareil photo de Niépce, en bois et laiton. Ce bel appareil fabriqué en Inde par Artisanet est vendu 20 € en boutique et a beaucoup de succès. Sur le même principe, chaque Maison pourrait faire reproduire un objet de son Illustre en traitant directement sa commande avec Artisanet. L'idée d'échange d'objets entre boutiques d'illustres a été évoquée, ainsi que de les proposer à la RMN. À ces objets personnalisés peuvent s'ajouter plein d'autres produits de maroquinerie et papeterie personnalisables.

Spectacle enfant sur mesure : Drôle de sciences avec Luc Migeot

L'activité de cette société consiste à monter des spectacles sur n'importe quel thème (par exemple l'histoire d'une société, un Illustre, etc.) pour les enfants de salariés dans le cadre des Arbres de Noël ou autres événements spécifiques. La société Drôle de Sciences se charge elle-même d'obtenir les financements auprès des comités d'entreprises, pour son travail comme pour éventuellement les Maisons. Une idée pouvant faire venir un nouveau public qui nous a également semblé être intéressante.

Deuxième débat à ouvrir :

Les produits dérivés dans les Maisons des Illustres. Choix des objets, rentabilité, panier moyen, problème des droits de reproduction...

7. Présentation des outils informatiques

À noter : une adresse pour diffuser vos informations qui seront traités par le médiateur, le webmaster : contact@illustres.fr

Selon les budgets disponibles (ministère de la Culture, membres du Club des Illustres, il est envisagé de financer la traduction du site, d'optimiser la visibilité sur Google et de lancer le remarketing).

8. Le ministère de la Culture et le label « Maisons des Illustres »

Intervention de Marco Marchetti

- **Le Club des Illustres doit être une association nationale**, les décisions d'attribution des labels pouvant devenir régionaux.
- Les subventions du ministère de la Culture pour l'association de la fédération nationale des écrivains et des patrimoines littéraires et du Club des illustres seront liés à la nouvelle organisation du ministère de la Culture prévue fin 2019.

9. Mise au vote du rapport financier et rapport moral

Le rapport moral et du rapport financier ont été adoptés à l'unanimité des membres de l'association le Club des Illustres présents à l'Assemblée Générale.

10. Prochaine assemblée générale

Devant la difficulté de financer et d'organiser un déplacement pour assister à l'assemblée générale du Club pour beaucoup de Maisons des Illustres, Pierre-Yves Mahé signale que l'annexe de l'école Spéos est équipée une vidéo-conférence. Cette solution sera utilisée lors de la prochaine AG si les membres le souhaitent.